

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LIRE PLUS LOIN

LES RÉPONSES ÉVASIVES

DE L'ABBÉ MAGNE

LE SCRUTIN DU 6 MAI

Il faut avoir, en ces derniers jours, suivi avec attention le mouvement politique auquel donnent lieu, sur les divers points du territoire, les élections municipales, qui auront lieu le 6 mai prochain, pour se rendre compte de l'assaut furieux, — aussi impuissant que désespéré, — que la coalition réactionnaire s'efforce en ce moment, de livrer aux institutions républicaines.

Pour tâcher, nous ne dirons pas de réussir, mais seulement, car ils ne peuvent avoir d'autre espoir, de remporter ici et là quelques succès isolés, les ennemis de la République empruntent les masques en apparence les plus divers, et souvent les plus opposés.

Ici, ils se posent en défenseurs de toutes les libertés ; là, ils font ouvertement appel au sabre « qui sauvera la France » ; ailleurs, ils n'hésitent pas à se montrer d'un socialisme presque enragé, en proclamant que le gouvernement actuel « opprime les faibles, les petits et les humbles. »

Peu importent les moyens. Le but, le seul but, c'est de discréditer et de faire haïr la République, non pas qu'on se montre avare envers elle de déclarations même passionnées, mais parce qu'il n'y a pas un des principes sur lesquels elle s'appuie et sans lesquels elle n'est plus, qu'on ne s'applique à ébranler de toutes les façons inimaginables.

De tous ces principes, celui que les réactionnaires attaquent, à cette heure, avec le plus de violence, c'est celui de la liberté de conscience, si justement cher à l'immense majorité des français. Ah ! nous le savons bien, si l'on écoute ces bons apôtres, ils s'emploieront autant qu'il est en eux à vous persuader tout le contraire. Ce sont eux que l'on persécute, ce sont eux que l'on veut proscrire, ce sont eux dont on veut faire, nous disent-ils « des parias à peine comparables à ceux de l'Inde elle-même. » A les entendre, les persécutions, exercées par les Tibère, les Caligula et les Néron, ne sont rien à côté de celles dont, paraît-il, nous sommes actuellement les témoins.

La vérité c'est qu'on ne s'en douterait guère en lisant ou en écoutant les diatribes enflammées de ces messieurs. Il faut même l'avouer, pour un gouvernement de persécuteurs, le régime actuel est d'assez bonne composition.

En vain l'accuse-t-on de tous les méfaits, de toutes les horreurs, il laisse dire et ne s'en porte pas plus mal.

Des voleurs pillent-ils une église, c'est la faute au gouvernement. Une passerelle s'écroule-t-elle à l'Exposition ou de malheureux ouvriers tombent-ils d'une échelle, c'est encore et toujours la faute du gouvernement...

A quoi bon multiplier les exemples ! Nous rougirions de reproduire de pareilles sottises. Ceux qui les éditent montrent par cela même quel est le niveau de leur intelligence ou de leur bonne foi.

Et notez bien que pendant qu'ils s'expriment ainsi, ces prétendus braves gens, qui représentent, à tous propos, leurs adversaires comme d'affreux bandits, ne perdent aucune occasion de dénier à ceux qui ne pensent pas comme eux, le droit de professer d'autres opinions religieuses ou philosophiques que les leurs, de faire partie de sociétés ou d'associations qui leur déplaisent, de les dénoncer comme des ennemis de la patrie, des ennemis de la France.

Naguère, les chefs de la coalition réactionnaire déclaraient à qui voulait les entendre qu'il fallait clore l'affaire, la fameuse affaire. Aujourd'hui, pour les besoins de leur cause, ils n'ont qu'une seule pensée, c'est de la rouvrir, afin d'attiser à leur profit les divisions, les passions et les haines. Aussi, aux noms de tous ceux qui leur déplaisent les voit-on accoler le nom de « dreyfusards », en déclarant qu'il faut les rayer, les exclure, les jeter à tout jamais aux nouvelles gémonies politiques, dresser la guillotine pour toute une catégorie de citoyens.

Nous le disons hautement, il y a là une campagne abominable et dans son but et dans ses moyens.

Son but, c'est la guerre civile qui de l'anarchie fera sortir un sabre ; ses moyens, ce sont la délation, la calomnie, le mensonge le plus éhonté.

Le suffrage universel, majeur aujourd'hui, ne se laissera point prendre à ces pièges grossiers, qui sont à son bon sens et à son patriotisme la pire des insultes.

C'est parce qu'il veut l'apaisement, la tranquillité pour les travailleurs, le maintien de toutes les libertés, de celle de penser, de celle d'écrire, de celle de croire ou de ne pas croire, qu'il donnera, de nouveau, le 6 mai, à la République un éclatant témoignage de son attachement aussi ferme qu'intelligent, aussi durable que patriotique.

C. R.

INFORMATIONS

Les Entrées à l'Exposition

Les entrées de mercredi à l'Exposition ont été de 80.548 pour Paris, et 3.852 pour Vincennes.

Le nouveau timbre-poste

Hier, a été mis en vente le nouveau timbre-poste de 2 francs, destiné à faciliter certains envois commerciaux.

Mort de M. Grimaux

On annonce la mort de M. Grimaux, de l'Institut. On se rappelle l'intervention de l'illustre savant au procès Zola, et qu'à la suite de cette intervention le ministre de la guerre, M. le général Billot, prononça quelques jours après, la révocation de M. Grimaux de ses fonctions de professeur à l'Ecole polytechnique.

M. Grimaux était né en 1835 à Rochefort.

Un chauffeur brûlé par des étincelles électriques

Un accident assez curieux s'est produit mercredi à la gare du Champs-de-Mars. Un chauffeur, Emile Dutertre, âgé de 34 ans, demeurant 166, avenue de Clichy, achevait de nettoyer sa locomotive ; il voulut vider le cendrier et pour cette opération sauta sur la voie de la plate-forme du tender en s'arc-boutant sur la poignée de la pelle en fer qui sert à enlever le machefer des parois du foyer.

Il ne prit pas garde que la pelle était en contact avec un rail de la nouvelle voie électrique de Versailles aux Invalides. Une petite explosion se produisit et Dutertre, enveloppé d'une pluie d'étincelles, eut en quelques secondes tous ses vêtements brûlés. On accourut et on le transporta à l'hôpital Broussais ; mais malgré les soins qui lui ont été prodigués, l'infortuné n'a pas tardé à succomber aux horribles blessures qui avaient fait de son corps un amas affreux de chairs sanguinolentes.

Mère et belle-mère

Dans une victoria découverte, passaient mercredi, vers quatre heures, avenue des Champs-Élysées, une dame âgée, un vieux monsieur, et un bébé de cinq ans environ. Soudain, une jeune femme s'élança vers la voiture, suivie d'un monsieur décoré, et obligea le cocher à s'arrêter.

— Rendez-moi mon enfant ! criait la jeune femme cherchant à s'emparer du bébé.

On s'aperçut alors que l'enfant avait les jambes attachées et les bras maintenus le long du corps au moyen d'une chaînette de cuivre, dont la vieille femme, qui n'était autre que sa grand-mère, tenait dans sa main les extrémités. Des agents survinrent, et tout le monde fut invité à venir s'expliquer à la préfecture de police.

Devant M. Cochefert, tout s'expliqua. En effet, la jeune femme, Mme la baronne Kloecker de Beldegg, née Irène Buffed, à la suite d'un procès en divorce intenté à son mari et gagné par elle, avait obtenu la garde de son enfant Herbert, aujourd'hui âgé de quatre ans et demi. Les tribunaux Allemands ne statuant pas en ce qui concerne les enfants dans les affaires de divorces, Mme Kloecker de Beldegg avait fait signer à son mari une convention écrite en ce sens.

Il y a dix-huit mois, obligée de se rendre dans une station balnéaire pour rétablir sa santé, Mme Kloecker crut, sur les instances de son mari, pouvoir confier l'enfant à sa belle-mère. Quant elle revint, trois mois plus tard, elle trouva son ex-époux seul. La

mère de celui-ci avait disparu ainsi que l'enfant. On juge du désespoir de la mère qui, pendant un an, s'adressa à toutes les agences cosmopolites dans le but d'obtenir des renseignements au sujet du bébé.

Enfin, ces jours-ci, ayant appris que le petit Herbert habitait avec sa grand-mère dans le quartier des Champs-Élysées et faisait chaque jour une promenade en voiture au bois de Boulogne, elle prit en hâte le train pour Paris, où son avocat, M^e Eisenmann, l'accompagna.

Devant la production de la convention signée par son ancien mari, et que Mme Kloecker de Beldegg avait en sa possession, M. Cochefert a autorisé la mère à reprendre son enfant.

CHRONIQUE LOCALE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

LISTE RÉPUBLICAINE RADICALE

| | |
|------------------------|-------------------------|
| COSTES, | conseiller sortant. |
| DELPORT, | id. |
| MAZIÈRES, | id. |
| PARAZINES, | id. |
| DELPECH, | id. |
| DELFOUR, | id. |
| SOULIÉ, | id. |
| BESSE, | id. |
| CLARY, | id. |
| VINCENS, | id. |
| ROUFFI, | id. |
| DELBRU, | id. |
| LACROIX, | id. |
| BRUNIES, | id. |
| GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, | id. |
| CABANES, HENRI, | typographe. |
| CLOUP, | professeur au lycée. |
| COMBARIER, | archiviste en retraite. |
| COMBELLES, | maître d'hôtel. |
| FARGES, AMÉDÉE, | négociant. |
| FOURNIÉ, | pharmacien. |
| MURAT, | ancien entrepreneur. |
| PÉRIÉ, | négociant. |
| ROUX, | camionneur. |
| TASSART, ALBERT, | avoué. |
| DE VALON, | avocat. |
| VINEL, | de Lacapelle. |

Aux Electeurs Républicains

Electeurs,
Demain, vous allez exprimer votre volonté.

Dans toute la France, l'agitation électorale est à son comble. Les vieux partis réactionnaires, alliés aux Mélinistes et aux Nationalistes, veulent s'emparer des Hôtels-de-Ville qu'ils savent être le centre de toutes les élections.

Aussi, ni promesses, ni flatteries mensongères ne sont épargnées : prodiges, les partis qui ont toujours failli à leurs programmes, cherchent à tromper le peuple par d'alléchantes déclarations.

Electeurs, vous ne vous laisserez pas tromper.

Certes, en principe, ces élections ne devraient pas avoir un caractère politique aussi considérable que celui qu'on leur donne ; mais en fait, comme les conseils municipaux sont électeurs sénatoriaux, nous avons comme premier devoir de

choisir des hommes profondément républicains.

Tout récemment, dans notre département si nos conseils municipaux avaient été composés d'« hommes des intérêts communaux » — c'est ainsi que s'intitulent les candidats réactionnaires — est-ce que l'élection qui a été un triomphe éclatant pour la République, n'aurait pas été un échec malheureux ?

C'est pourquoi tout en envisageant les choses d'ordre local, il faut se préoccuper aussi du côté politique de l'élection.

Electeurs,

Comme vous l'avez fait maintes fois, ne vous attachez pas aux questions personnelles, élevez-vous au-dessus des mesquines querelles de paroisses et de quartiers pour ne songer qu'à l'avenir, qu'à la force de la République.

Demain, citoyens, vous exprimerez une volonté précise ; vous manifesterez en toute indépendance, en toute souveraineté vos sentiments.

Vous direz quels sont ceux qui sont dignes d'être vos élus.

N'oubliez pas surtout que même dans une élection communale il est du devoir des électeurs républicains de ne pas oublier la République.

Electeurs,

Hier, vous acclamiez le triomphe républicain de l'élection sénatoriale.

N'allez pas permettre, par d'imprudents calculs, à nos adversaires irréductibles, d'avoir même l'espoir de renaitre un jour à la vie politique.

Qu'ils soient à jamais vaincus.

Vous voterez demain pour les hommes qui luttent pour la Démocratie, pour les réformes, pour la Justice.

Citoyens de Cahors, vous voterez pour la liste Costes-Delpont.

Et surtout pas de ratures !

Quoi qu'on vous dise, il y a là un devoir absolu et impérieux. Tout républicain sincère doit malgré ses sentiments personnels observer la discipline qui constitue la force d'un parti. C'est par discipline que vous voterez pour la liste entière car vous voterez pour un principe et non pour des hommes.

Vous voterez sans autre désir que celui de remplir votre devoir de républicains convaincus, soucieux des intérêts des travailleurs ; vous irez aux urnes au cri de : Vive la République !

MÉFIEZ-VOUS !

Les électeurs ont reçu, ce matin, une circulaire et un bulletin de vote dont il faut se méfier.

Dans cette circulaire, on fait appel aux électeurs en faveur d'une concentration qui n'est qu'une louche combinaison, une odieuse manœuvre des mélinos-réactionnaires.

Ceux-ci, en effet, impuissants à former une liste, ont pris un bulletin Costes-Delpont, et après avoir fait un triage de 17 noms sur 27, ont remplacé les 10 manquants par 8 réactionnaires ou mélinistes et 2 socialistes.

C'est une manœuvre d'autant plus abominable qu'il n'y a, au bas de cette circulaire, ni signature de l'auteur, ni signature de l'imprimeur.

On veut tromper les électeurs.

L'abbé Magne a, le premier, commis cette infamie ; il appartenait aux réactionnaires de l'imiter.

Se servir des noms de républicains, qui ne veulent pas de compromissions, au profit de la réaction incapable de vaincre avec ses propres armes, c'est une lâcheté !

Electeurs, ne vous laissez pas prendre à ces procédés incorrects d'adversaires impuissants !

Méfiez-vous des listes panachées et sus à la réaction !

LA RÉUNION SOCIALISTE

La réunion publique organisée par les candidats socialistes a eu lieu hier soir, au théâtre.

On ne saurait dire qu'elle a été un succès pour le chef du parti, M. Cagnac.

Pendant plus d'une heure, ce dernier a parlé de l'application du programme municipal socialiste, en traitant la question au point de vue financier.

L'exposé a été clair, précis, sans attaque violente pour personne, et si la réunion avait pris fin lorsque M. Cagnac a eu terminé la lecture commentée de ses notes, tout aurait été pour le mieux pour lui et son parti.

Malheureusement l'abbé Magne, qui est décidément bien encombrant, a fait son apparition à la tribune et dès lors le *boucan* a commencé.

Avec l'aplomb qui le caractérise, ce conseiller *sortant* a voulu prouver qu'il avait fait quelque chose au Conseil municipal, alors que pendant quatre ans il a fait preuve de la nullité la plus absolue. Mais là n'était pas le but de son intervention.

Comme aux dernières élections, l'abbé Magne a eu l'indécrottable d'adresser aux électeurs une profession de foi et une liste complète sur laquelle il s'est modestement placé le premier, faisant suivre son nom de ceux de la majorité des républicains de la liste radicale et de certaines personnalités de Cahors.

Cette liste a été distribuée aux électeurs de quelques quartiers de la ville, hier soir, à 6 heures.

Aussitôt plainte a été portée à qui de droit et l'abbé Magne recevait vers 8 heures, une assignation à comparaître aujourd'hui, samedi, devant le Tribunal correctionnel.

Comprenant combien son cas était mauvais, M. l'abbé Magne a tout simplement voulu préparer sa défense ; de là une série de mensonges qui ont eu auprès du public le succès qu'ils méritaient.

Tout d'abord il a déclaré qu'il avait bien imprimé une liste, mais qu'on ne pouvait la connaître que par quelques indiscretions. Contraint d'avouer que les plis avaient été remis à la poste — après l'avoir nié — il a déclaré alors avoir donné l'ordre au receveur de la poste de ne pas distribuer ces plis avant samedi soir (4 heures). — *M. Magne a oublié de nous dire que sa lettre au receveur était sans doute postérieure à l'assignation.*

Et puis est-ce que le receveur peut recevoir un ordre pareil à celui dont nous a parlé l'abbé Magne ? Des plis sont remis à la poste pour être distribués et non pour être conservés en dépôt.

Un peu plus tard, l'abbé a déclaré que la distribution ne devait pas avoir lieu avant 10 heures du matin !... Notons les contradictions :

Les plis ne sont pas remis à la poste ; puis ils sont remis et ne doivent être distribués que le samedi à 4 heures ; un peu plus tard ce n'est pas 4 h. mais 10 h. du matin. Des Mensonges ! encore des Mensonges !! et toujours des Mensonges !!

Nous le répétons, l'abbé Magne voulait uniquement préparer sa défense pour aujourd'hui ; il trouvera plus malin que lui. Le succès qu'il a obtenu a dû l'édifier sur les sentiments des électeurs à son égard.

Demain l'édification sera complète.

La deuxième partie de la réunion a été plus mouvementée.

Un électeur, M. Toulouse a vertement pris à partie le citoyen Cagnac, l'accusant d'être un faux socialiste.

Le temps et la place nous manquent pour parler longuement des incidents importants qui se sont produits alors. Constatons simplement que le citoyen Toulouse a su habilement ménager ses effets et qu'après avoir été conspué par le public, il a établi par des preuves indiscutables qu'il appartenait à des groupes socialistes et qu'il avait le droit et l'autorité nécessaires pour parler comme il le faisait.

Un revirement s'est aussitôt produit dans la salle et le citoyen Toulouse, fortement sifflé quelques instants auparavant, a été finalement très applaudi.

Le résultat a été évidemment très mauvais pour M. Cagnac.

Un autre électeur, le citoyen Baqué, a obtenu par trois fois un succès considérable. Il a attaqué assez vivement la muni-

cipalité actuelle qui, selon lui, ne donne pas aux ouvriers tout le travail qu'elle devrait donner ; mais il a aussi très vivement pris à partie le citoyen Cagnac dont l'étoile pâlisait décidément de plus en plus à mesure que la soirée s'avancait.

Le chef du parti socialiste a déclaré que toutes ces attaques directes étaient dues aux machinations d'une coterie.

L'excuse était mauvaise et le public en a paru médiocrement satisfait.

Au total, réunion des plus désastreuses pour l'abbé Magne et M. Cagnac.

Nous espérons plus que jamais, après cette réunion, que non-seulement l'abbé Magne ne sera pas élu, mais qu'il aura un nombre de voix ridiculement restreint. Il faut que les électeurs prouvent matériellement à ce monsieur la répulsion qu'il inspire à tout le monde — ou à peu près — à Cahors.

Que ne pouvons-nous tout dire encore et publier ici certaines lettres de l'abbé, une du 8 janvier 1897, par exemple ! notre « à peu près » disparaîtrait comme par enchantement.

Une lettre de l'abbé Magne

L'abbé Magne nous adresse la lettre suivante :

Cahors, 4 mai 1900.

Monsieur,

Un de vos correspondants qui s'abrite prudemment derrière l'anonymat, donne comme épigraphe à l'article qu'il a publié contre moi, dans le dernier n° de votre journal, trois phrases dont il m'attribue la paternité.

La première n'est pas de moi et je le mets au défi de prouver en quel lieu et en quelle circonstance je l'aurais prononcée.

Quant aux deux autres elles ont été altérées dans leur forme et surtout dans leur sens. J'en appelle au témoignage de tous les hommes impartiaux et de bonne foi qui assistaient à la réunion de samedi.

Il en est de même, d'ailleurs, de la phrase qu'il prête à M. Depeyre et qui n'a jamais été proférée telle quelle.

Votre correspondant est tout aussi exact lorsqu'il parle du mépris que, d'après lui, mes confrères auraient pour moi. Les marques de sympathie non équivoques que moi-même j'ai tout récemment les prêtres du diocèse, témoignent éloquemment du contraire ; s'il veut s'en convaincre je suis prêt à lui en fournir les preuves par centaines.

Je ne relève pas les autres injures dont votre collaborateur a émaillé son article. Il y en a trop et je suis très occupé en ce moment. Mais il est une accusation que je ne puis laisser passer sans protester.

Votre correspondant affirme que je suis « interdit » ou presque interdit par mon Evêque.

Pour lui démontrer le contraire je vais citer ici ou plutôt traduire (car le document est en latin) le *Célibret* que Monseigneur a bien voulu me délivrer, il y a quelques semaines.

« A tous ceux à qui cela peut être utile, nous certifions et attestons que notre cher fils en Jésus-Christ, M. l'abbé Germain Magne, prêtre du diocèse de Cahors qui nous est parfaitement connu, n'est lié PAR AUCUNES PEINES, CENSURES, SENTENCES ECCLESIASTIQUES, et que rien ne nous paraît s'opposer à ce qu'il puisse célébrer le Saint Sacrifice de la messe, etc., etc. »

De quel droit pouvez-vous dire après cela que je suis « interdit » ou presque interdit par mon Evêque ?

Je tiens l'original de cette pièce à la disposition de votre correspondant.

Je vous prie, Monsieur, et au besoin je vous requiers d'insérer ma lettre dans le prochain numéro de votre journal de demain samedi.

Je vous salue.

G. MAGNE.

Si le toupet n'était pas inventé, M. l'abbé Magne l'inventerait.

Si l'on part de discuter en passant à côté de la question n'existant pas, ce serait l'abbé Magne qui nous l'apprendrait.

Vous avez certainement entendu parler de Vacher ; eh bien supposez que Vacher eût été accusé en outre de ses nombreux crimes d'avoir volé un pain d'un sou chez le boulanger du coin et que, dédaignant l'accusation d'assassinat, il eût écrit une longue lettre pour prouver qu'il n'avait pas volé le dit pain : vous auriez ri, n'est-ce pas. C'est ce que vous ferez certainement en lisant la lettre de M. l'abbé Magne.

Nous répétons pour Monsieur l'abbé, qui est le seul peut-être à n'avoir pas entendu (Il n'y a pas de pire sourd...) que samedi au théâtre, M. Lacaze l'accusé :

1° De drainer l'argent des vieilles dévotes ;

2° D'avoir nié sciemment une dette qu'il reconnut quelques jours plus tard, parce qu'il n'y avait plus moyen de nier.

Et nous faisons remarquer aux électeurs que M. Magne a évité avec soin de répondre en réunion publique et qu'il ne répond pas davantage aujourd'hui.

Et nous estimons, nous, que tout citoyen digne de ce nom ne peut pas déposer dans l'urne un bulletin de vote au nom de Magne tant que ce triste personnage n'a pas répondu.

Passons au reste. M. Magne a sur certains points la dénégation tardive et partant... d'une sincérité douteuse. Dans un article du 6 janvier intitulé : « Les insultes de l'Homme aux pantalons, » le *Journal du Lot* a attribué le propos suivant à M. Magne.

Vous dites que je ne suis pas un homme, j'ai une soutane en effet ; sous cette soutane il y a des pantalons et dans ces pantalons... et le Journal du Lot n'achevait pas par respect pour ses lecteurs. M. Magne n'a rien répondu.

Le soir des élections législatives dans une salle de la préfecture, M. B... en présence de quinze personnes environ et de M. l'abbé Magne, rapporta le propos. M. Magne laissa échapper une belle occasion de protester. Il ne le fit pas.

Et puis est ce que le fait de nier les deux autres propos tenus samedi : « il n'y avait pas de danger, la demoiselle avait 62 ans » et « je suis un peu menteur mais moins que ces deux messieurs » d'oser prétendre que ces deux propos sont dénaturés dans leur sens et dans leur forme, alors qu'ils ont été tenus publiquement devant 800 électeurs n'enlève pas toute valeur aux affirmations ou aux dénégations de M. l'abbé.

Nous nous en rapportons nous aussi aux témoins honnêtes et impartiaux et nous leur laissons le soin de décider de quel côté est le **MENTEUR**.

Mais puisque M. Magne nous demande de préciser nous dirons que le propos relatif au pantalon... et au reste a été tenu dans une réunion publique de Condat, canton de Vayrac, lors de la campagne législative.

M. Magne a, paraît-il, des centaines (!!!) de lettres qui prouvent que ses confrères ne le méprisent pas. Plaignons les dits confrères.

Nous avons dit également qu'il était interdit ou presque interdit. Il paraît que c'est faux. Dont acte.

Nous croyons cependant qu'il ne s'en est pas fallu de beaucoup. La publication de la lettre de l'Evêque de Cahors à son clergé, le propos jamais démenti « de la magnite » dont il était atteint prouvent en quelle médiocre estime il est tenu par ses chefs.

Mais qu'importe tout ceci ; le principal reste. Nous en restons nous, à la réunion de samedi et nous soutenons encore mordicus qu'un électeur ne peut pas voter pour un homme qui publiquement et sans répondre se laisse dire par un électeur d'une honorabilité indiscutable :

Vous drainez l'argent des vieilles dévotes.

Vous niez sciemment vos dettes.

P. S. Nous oublions le propos Depeyre. L'honorable avocat dans une lettre publiée dans l'*Express du Midi* n'a pas dit autre chose, mais il l'a dit en termes académiques. Nous tenons d'une personne digne de foi que parlant à la personne de M. Magne il fut plus expressif et que les mots : « main sur la figure et pied dans le... » sont authentiques.

L'attitude du « Télégramme »

Le *Télégramme* déclare aujourd'hui que le *Journal du Lot* a donné un croc-en-jambe à la vérité en prétendant que l'organe toulousain préférerait la liste socialiste à la liste radicale.

Voici textuellement ce qu'avait écrit le correspondant du *Télégramme* :

Aucun de nos amis politiques ne figurera dans cette combinaison — la combinaison socialiste — et il ne nous appartient pas de la soutenir et de la patronner.

Mais, à tout prendre, la juxtaposition d'un élément ouvrier et d'un élément patronal, sincèrement républicain, ne sera pas plus choquante que la présence, sur une liste soi-disant radicale, d'anciens cléricaux et d'anciens réactionnaires...

Pourrait-on plus carrément — lorsqu'on appartient au *Télégramme*, — afficher ses préférences.

Les lignes que nous citons ne laissent place à aucun doute pour ceux qui veulent lire entre les lignes : Le *Télégramme* laisse entendre à ses amis qu'à défaut d'une liste modérée, il faut voter pour la liste socialiste ! C'est son droit.

Mais il faut avoir un aplomb extraordinaire pour prétendre que nous avons altéré la vérité en signalant le fait à nos lecteurs.

Le parti opportuno-clérical à Cahors

Nous recevons l'article suivant dont nous ne partageons pas toutes les idées, mais qui offre un certain intérêt c'est pourquoi nous l'insérons :

Voilà donc sa force. A l'heure où j'écris ces lignes, les grands directeurs du parti modéré sont encore terrés dans leurs tanières et n'osent point mettre au jour une liste !

Les voilà donc ces gens toujours prêts à faire sonner bien haut leurs prétendues vertus républicaines, mais incapables d'un mouvement généreux, d'une cranerie civique !

M. Relhié a tout abandonné depuis son échec au Sénat. Le parti républicain fait appel à deux de ses anciens amis qui donnent leur adhésion au programme de la majorité républicaine. On avait compté sans les haines et les rancunes des deux ou trois hybrides qui ont présidé à la mauvaise fortune de M. Relhié.

Pensez donc ! on avait laissé de côté l'Éminent Libraire et le non moins éminent Avocat. Il n'en a pas fallu davantage pour voir M. Cayla commettre une énorme... mettons incorrection politique que le corps électoral se chargera de juger.

L'*Alliance* et la *Petite Gironde* lui ont envoyé, avec leurs félicitations, le « pavé de l'ours ».

M. Lacaze dont la retraite a été très correcte et conforme aux déclarations très nettes qu'il avait faites à nos amis, dès la première heure, est injurié par l'*Alliance*.

Qu'avait-il fait de plus que M. Cayla ? Quelles que soient les sympathies personnelles, et elles sont nombreuses, qui entourent à Cahors, M. Lacaze, je n'avais pas hésité à le combattre dans toutes les circonstances où il m'avait paru être en dehors de la bonne voie républicaine. Mais son attitude dans cette élection est celle d'un républicain sincère et désintéressé ; je l'en félicite et je ne l'oublierai pas.

Mais que penser, en revanche, de ce parti louche et jésuitique où personne n'a le courage de son opinion, où on entr'ouvre la porte pour crier : « Sus aux radicaux », ce qui veut dire « sus aux républicains » et où on la referme aussitôt de peur d'être écharpé ?

Que penser de ce parti intransigeant pour qui les « républicains » sont devenus l'ennemi et dont le journal officiel l'*Alliance* présente au public cadurcien comme seules aptes à faire son bonheur les théories de sacristie exposées par le comte d'Armagnac dans les réunions publiques ?

Que penser des chefs de ce parti qui en sont réduits à se confondre avec la réaction la plus pure, le cléricalisme le plus éhonté ?

Les électeurs républicains de Cahors sont prêts à répondre à ces diverses questions. et j'ai l'intuition que leur réponse sera l'écrasement de tous ces faux bonshommes qui encombrant le trottoir historique.

Un vieil électeur républicain.

Protestation

Nous recevons la lettre suivante :

Permettez-moi de dire aux électeurs, par la voie de votre journal, que je décline absolument toute candidature et que je les prie de ne pas égarer inutilement leur vote sur mon nom.

DAYMARD.

Nos compatriotes

M. Gaston Robert, le compositeur des « Cadets de Gascogne », « Ultimo », « Grano à Roxane », « Coin de forêt », etc., etc., œuvres fort appréciées des dilettanti, vient de subir avec succès les épreuves exigées par la Société des auteurs et compositeurs de musique et admis comme membre de la Société.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

LE PROCÈS MAGNE

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le procès que M. de Valon, avocat, a intenté à M. l'abbé Magne, est venu ce soir devant le tribunal correctionnel.

Un public assez considérable garnissait, bien avant l'ouverture de l'audience, la salle du tribunal.

L'affaire semblait, il est vrai, devoir être fort intéressante, surtout dès que l'on sut que M. l'abbé Magne présenterait lui-même sa défense.

A 1 heure et demie l'audience est ouverte. M^e Lagarrigue soutient la plainte de M. de Valon.

Il présente les faits ainsi : M. Magne dans le journal la *Défense* de samedi dernier, a publié un article diffamatoire et a fait afficher sur les murs de la ville un placard injurieux pour M. de Valon.

M^e de Valon demande 2,000 fr. de dommages intérêts.

Après lecture de l'assignation, l'abbé Magne demande le renvoi de l'affaire pour lui permettre de chercher un avocat qu'il n'a pas trouvé à Cahors, nul n'ayant voulu plaider pour lui.

M^e Sautet s'oppose au renvoi de l'affaire, et dit que pour M^e de Valon, il est absolument nécessaire que ce procès soit plaidé immédiatement. Car il importe, qu'avant les élections, M^e de Valon ait satisfaction, puisque mêlé à la lutte politique de demain il a le devoir de montrer aux électeurs que les imputations de l'abbé Magne sont fausses.

M. l'abbé Magne ne s'oppose pas aux conclusions de M^e Sautet : il déclare qu'il est prêt à présenter sa défense.

Le procès a donc lieu.

La loi interdit le compte-rendu des procès en diffamation. Nous le regrettons vivement car il eût été intéressant de rapporter les déclarations emphatiques de l'abbé Magne qui ont fort amusé le public.

Au cours de sa... plaidoirie, l'abbé Magne fait le portrait de l'homme politique, qui, dit-il, doit avoir la « peau dure », il ne doit pas être chatouilleux : il se donne en exemple, puis bafouillant un peu au milieu des rires bruyants de l'auditoire, il donne du « cher collègue » à son contradicteur, M^e Lagarrigue.

Il termine en réclamant son acquittement.

M^e Lagarrigue explique à nouveau qu'il y a diffamation dans les écrits de l'abbé Magne.

Il maintient ses conclusions.

M. l'abbé Magne ajoute quelques mots.

Les plaidoiries sont terminées : le tribunal se retire pour délibérer.

LE JUGEMENT

A 2 h. 55 le tribunal rentre en séance et rend son jugement sévèrement motivé.

L'abbé Germain Magne est condamné à 50 fr. d'amende, 100 fr. de dommages intérêts et aux dépens.

Souriant : Magne se retire fier de ce succès !...

Les déboires de l'abbé Magne

A L'AUDIENCE DES RÉFÉRÉS

DE CHUTE EN CHUTE !

Mais Magne n'est pas au bout de ses peines.

Immédiatement après la condamnation correctionnelle, il dut subir une nouvelle épreuve.

On sait que l'abbé de *La Croix* s'était amusé hier, à fabriquer une liste électorale — dont il s'était nommé le chef — et sur laquelle il ne trouva rien de plus simple que de s'encadrer des noms républicains les plus marquants et les plus autorisés.

Mal lui en a pris. Car à la requête des intéressés, l'affaire est venue à l'audience des référés, devant M. le président du tribunal civil qui a rendu une ordonnance par laquelle :

Il fait défense à l'abbé Magne, de distribuer ou de faire distribuer, soit par la voie de la poste, ou par une voie quelconque les bulletins, les circulaires portant les noms des demandeurs.

Il autorise ces derniers à saisir sur la voie publique entre les mains de tout colporteur ou distributeur les bulletins, et tous les journaux qui contiendraient la liste incriminée.

Et en outre la lacération ou l'oblitération des affiches qui contiendraient ladite liste et réserve de statuer sur la question concernant l'action en dommages intérêts, laquelle est de la compétence du tribunal.

Condamne l'abbé Magne aux dépens.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 3 ET 6 MAI 1900

| | |
|---|------------------------|
| Allegro Militaire, | Gurtner. |
| Le Châlet, (Ouverture) | Adam. |
| A Le Crépuscule des Dieux, marche funèbre, | Wagner. |
| B Allegretto Scherzando, de la Symphonie en fa, | Beethoven. |
| Fervaal, (fragments) | V ^e d'Indy. |
| Guillerette, (Polka) | Roux. |

De 5 h. à 6 h. (Allées Fénélon)

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — *Noyé.* — Mercredi, vers huit heures du soir, les parents du brave Garrigou, âgé de près de 80 ans, ne le voyant pas rentrer de son travail, ressentirent une certaine inquiétude. Immédiatement, sa famille désolée et plusieurs voisins se rendirent en toute hâte à sa propriété de Carros et, après plusieurs heures de recherches, eurent la douleur de trouver le corps de leur malheureux père noyé dans le Lot, à 150 mètres au dessus de la rive, où ce vieillard se disposait à boire, avant de monter à Albas.

PESCADOIRES. — *Vol.* — Un vol de trois mille et quelques cents francs (on ne le sait pas au juste), vient d'être commis au préjudice de M. Dulac Conte, ancien maire. La gendarmerie vient de procéder à une enquête qui n'a pas donné de grands résultats, du moins connus.

C'est le second vol depuis deux mois ; il serait temps que l'on pince ces adroits filous.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Fête locale.* — Voici le programme de la fête locale des 12 et 13 mai : Samedi 12 mai. — Brillante retraite aux flambeaux avec le concours des sapeurs-pompiers et de la commission.

Dimanche 13. — 5 h. matin, réveil en fanfare et salves d'artillerie ; 8 h., distribution des bons par la commission aux indigents de la ville ; 10 h. matin, quartier Saint-Martin, course en sac avec primes ; 10 h. 1/2, place Saint-Martin, jeu de la pomme, différents prix ; 10 h. 3/4, allée Victor-Hugo, course à pied avec primes ; 11 h., quartier du Pont-du-Gua, jeu du pot, différents prix ; de 1 h. à 2 h., place Champollion, mât de cocagne ; place Caviale, jeux divers.

De 8 h. à midi et de 2 à 6 h., cour de l'école communale des garçons, grand concours de tir à la carabine, 10 prix, prix du carton 50 centimes ; à 6 h. 1/2, au stand, distribution des récompenses.

A 1 h., cour de la gare, départ de la grande cavalcade avec chars allégoriques. Durant le parcours une quête sera faite au profit des pauvres par les soins du comité d'organisation.

Concours de voitures. — Sont admis à concourir entre les voitures, les cycles, bicyclettes et automobiles les mieux décorés. Primes en espèces : 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e prix, 20 fr.

A 8 h., illuminations générales des quais, boulevards et place de la Raison.

A 8 h. 1/2, concert par les Sociétés musicales les Artisans réunis et l'Union fraternelle, place de la Raison. Bals champêtres place des Tours, Pont-du-Pin, place Carnot (place-basse).

A 9 h. 1/2, brillant feu d'artifice tiré sur l'esplanade des Carmélites.

Pour plus amples détails, consulter le programme officiel, prix 10 centimes.

GAGNAC. — *Bureau télégraphique.* — Par arrêté en date du 28 avril 1900, le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un bureau télégraphique à Gagnac.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — *Achat de chevaux.* — Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à huit ans, à Gramat, mardi 8 mai, à 8 heures du matin, place du Marché.

Et au dépôt de remonte, le samedi 5 mai, à neuf heures du matin.

CARENAC. — *Le pont.* — Le 1^{er} mai a été livré à la libre circulation le pont de Carennac, qui est le dernier pont payant existant sur la Dordogne.

Le 30 avril, vers 9 heures du soir, une foule nombreuse était massée sur le pont, sur les piles duquel flottaient des drapeaux.

Un punch a été servi, et c'est au milieu de la joie de tous qu'a eu lieu cette fête, qui s'est terminée vers 1 heure du matin.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a fait preuve de bien meilleures dispositions, les affaires ont repris des allures beaucoup plus sactives et la tenue des cours s'en est ressentie sensiblement.

Le 3^e a passé de 101.02 à 101.10 le 3 1/2^e de 101.90 à 102.25 L'Amortissable ferme à 99.70.

La Banque de France à 42.50 n'a pas varié. Le Comptoir National d'Escompte est en hausse de 2 fr. à 627.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 695. Le marché des obligations foncières 1899 3.75^e sans lot est très animé. Rappelons qu'on peut se procurer ces titres au cours moyen de la veille aux guichets des trésoriers payeurs généraux dans les départements.

Le Crédit Lyonnais fait 1150. L'empressement des actionnaires à déposer leurs titres en vue de l'assemblée extraordinaire pour l'augmentation du capital dénote l'intérêt qu'ils portent à cette opération.

La Société Générale sans changement cote 612. Nos chemins sont en légère réaction.

Le Suez à 3475 n'a pas varié.

L'Extérieure clôture à 72.57 ; l'Italien à 95.25

Le Portugais à 24.50 ; le Turc D à 23.15 et la Banque Ottomane à 579.

ANÉMIE EN 20 JOURS ELIXIR DE S. VINCENT DE PAUL
 GUÉRISON RADICALE par l'usage de l'Élixir de S. Vincent de Paul
 Remède sans danger. — Cours de la Pharmacie, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.
 Guérin, Pharmacien, Passage Saunier, Paris. — Brochure franco.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**
A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.



SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
GAZ LIQUÉFIÉS
SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 300,000 FRANCS
Ayant son Siège
à Cahors (Lot)

USINE ET ADMINISTRATION :
à LUZÉCH (Lot)

EMISSION D'UN EMPRUNT
de 100.000 francs
EN OBLIGATIONS A 4 1/2 %

BULLETIN
DE
Souscription

Je soussigné

demeurant à

déclare souscrire ¹ obligation ,

de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES GAZ
LIQUÉFIÉS, Obligations de 500 fr. émises à 485,
au taux de 4 1/2 remboursables à 500 francs en
vingt années à partir de 1905, et pouvant être rem-
boursées par anticipation, dès la 6^e année :

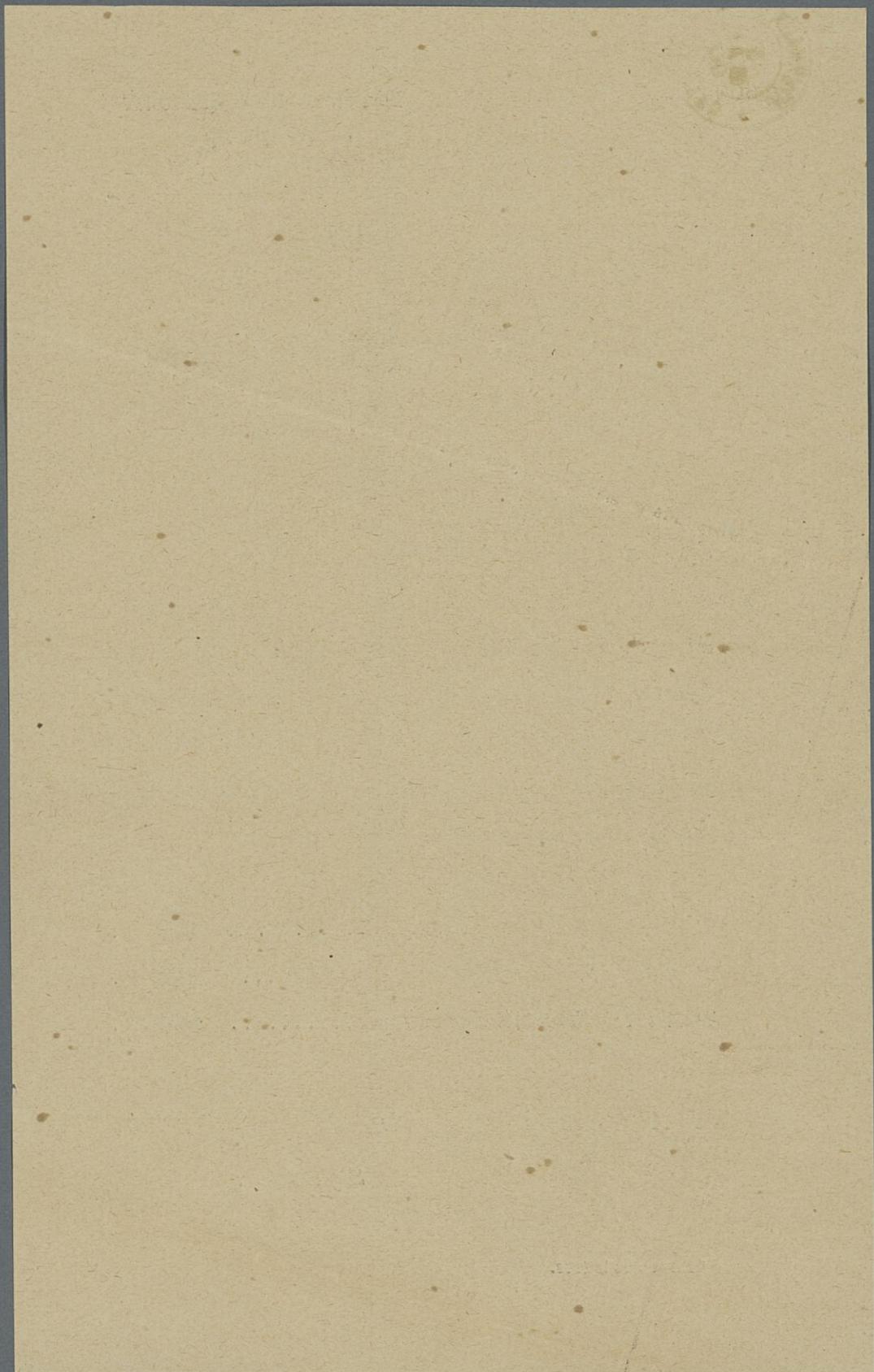
Je m'engage à verser pour chaque obligation :

- 1^o En souscrivant..... **125 fr.**
- 2^o Dans le courant de juin prochain..... **180 fr.**
- 3^o Au 1^{er} Septembre prochain..... **180 fr.**

A le 1900.

Signature :

¹ En toutes lettres.



LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVII

CORRESPONDANCES

Je n'ai pas parlé de cette lettre ; ce qui m'occupait, c'était la crainte que le capitaine et M. Stanford ne se rencontrassent. Toute la journée je fus dans un état d'anxiété fiévreuse que Kate elle-même s'en aperçut. Tu sais qu'elle ne m'a jamais aimée, et dernièrement son aversion a augmenté sans que j'aie, Dieu m'en est témoin, rien fait pour cela, et elle m'a évité autant qu'elle le pouvait, sans impolitesse marquée. Cependant elle m'a demandé ce que j'avais, si j'avais des nouvelles de son père, et m'a regardée d'un air inquiet lorsque j'ai répondu : Non ! Je ne pouvais la regarder, je pouvais à peine lui parler. Sans savoir pourquoi, je me sentais aussi éloignée de dire la vérité que si j'eusse trempé dans le vil complot qui a brisé sa vie.

Dans le courant de la journée, l'abbé Francis est venu ; au moment où il allait partir, je l'ai prié d'entrer dans la bibliothèque et lui ai fait connaître la vérité. Je ne saurais te dire son horreur de la conduite de Rose et son

chagrin pour Kate. Il est convenu avec moi qu'il valait mieux nous taire jusqu'au retour du capitaine.

Il est revenu le même soir, vers onze heures ; Thomas et moi étions les seuls encore debout. Ce fut Thomas qui lui ouvrit et je n'oublierai jamais comme il était pâle, fatigué et hagard lorsqu'il est entré !

— Je suis arrivé trop tard, Grâce ; ils sont partis !

Ce furent ses premières paroles.

— Le Ciel soit béni ! m'écriai-je. Il n'y a pas eu de sang répandu. Croyez-moi, cela vaut mieux ainsi.

— Kate sait-elle ce qui est arrivé ?

— Pas encore. L'abbé Francis seul le sait, il a pensé avec moi qu'il valait mieux attendre votre retour.

— Ma pauvre enfant !... ma pauvre Kate !... dit-il d'une voix brisée, qui lui annoncera ce malheur ?...

Il était si désolé que je m'agenouillai près de lui pour essayer de le consoler.

— L'abbé Francis le lui apprendra Elle l'estime et le respecte plus que qui que ce soit au monde, et c'est lui qui a la plus grande influence sur elle ! Priez-le de le lui dire demain.

Le capitaine m'approuva, et peu de temps après il se retira.

Je rentrai ainsi dans ma chambre, mais non pour dormir, j'étais trop tourmentée à la pensée du lendemain. La nuit était délicieuse ; claire comme le jour, tiède comme dans l'été. Je m'assis près de la fenêtre et vis Kate se

promener dans l'avenue des tamarins avec ce mystérieux M. Richards. Ils restèrent une heure au moins, et je les entendis monter tout doucement et rentrer chacun dans leurs chambres.

Le lendemain matin, après le déjeuner, le capitaine descendit au village eut une entrevue avec l'abbé Francis. Ils revinrent ensemble deux heures plus tard, tous deux pâles et inquiets. Kate et moi étions dans le salon ; elle étudiait une nouvelle romance et je cousais. Nous nous levâmes toutes deux à leur entrée : elle gaiement, moi le cœur serré.

— Je suis contente que le beau temps vous ai engagé à sortir, monsieur l'abbé, dit-elle. Je voudrais bien que nos vagabonds nous revinssent, la maison est devenue aussi triste qu'une vieille forteresse depuis leur départ.

Je ne sais ce que répondit l'abbé Francis, je sais seulement que sa figure laissait voir que la tâche qui lui incombait lui était particulièrement pénible.

— Reginald devait revenir aujourd'hui, dit Kate en s'avançant vers la fenêtre, et Rose la semaine prochaine ; il me semble qu'ils sont partis depuis un siècle.

Je ne pus en entendre davantage, je sortis vivement en pleurant. Avant d'avoir pu atteindre l'escalier, le capitaine m'avait rejointe dans le vestibule.

— Ne vous en allez pas, dit-il, la voix étranglée ; attendez ici, elle pourrait avoir besoin de vous.

Il me sembla que mon cœur avait cessé de battre dans l'appréhension de je ne sais quoi.

Nous restâmes tous deux à attendre, comme les quelques amis qui aimaient la malheureuse reine d'Ecosse durant le faire auprès d'elle au moment où elle allait poser sa tête sur le billot fatal. Je regardais cette porte muette, terrifiée à l'idée de ce qui devait se passer derrière, tous les nerfs tendus par l'attente du cri d'angoisse de la malheureuse enfant. Ce cri ne vint pas. Nous attendîmes dix, quinze, vingt minutes ; une demi-heure, une heure, avant que la porte fermée ne s'ouvrit. Nous reculâmes, mais l'abbé Francis seul sortit, très pâle et très ému. Nos yeux posèrent la question que nos lèvres n'osaient formuler.

— Elle sait tout, dit-il d'une voix tremblante ; elle a reçu ce coup très tranquillement... trop tranquillement. Elle m'effraye, ce calme extraordinaire est plus terrible que les plus violents sanglots.

— Devons-nous aller près d'elle ? demanda son père.

— Je ne pense pas ; je crois qu'il vaut mieux la laisser seule. Ne lui parlez pas aujourd'hui. Je reviendrai ce soir.

— Qu'a-t-elle dit ? demandai-je.

— Peu de chose. Elle est restée immobile comme les gens qui viennent de recevoir un coup inattendu. Ne restez pas ici. Très probablement elle va monter chez elle, et peut-être n'aimerait-elle pas à voir que vous la surveillez.

L'abbé se retira, le capitaine rentra dans son cabinet. Je m'assis dans le boudoir au bout du salon, laissant la porte entrouverte. (A suivre.)

ÉTUDE

M^e Louis LACAZE

Licencié en droit, avoué

10, Cours de la Chartreuse, 10

à Cahors

(ancienne étude DELBREIL)

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu contradictoirement entre parties par le Tribunal civil de Cahors, le trente avril mil neuf cent, enregistré,

Il résulte :

Que la dame Marie LALO, épouse du sieur Jean GALARET dit Auguste, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à la Merlie, commune de Sauliac, a été déclarée séparée de bien d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le cinq mai mil neuf cent.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : Louis LACAZE.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Bibliographie

Depuis le 15 mars, les Postes et Télégraphes ont installé une administration particulière au centre même de l'Exposition ; c'est à cette date également, que l'Argus de la presse, qui a déjà fait ses preuves aux Expositions de 1878 et de

1889, a inauguré son grand service spécial de l'Exposition de 1900.

L'Argus de la Presse (seul du nom) est le plus ancien Office de coupures de presse non seulement de France, mais du monde entier.

Armée et Marine

Sommaire du n° 18

3, place du Théâtre Français, Paris

Saumur, Hippophile. — La guerre au Transvaal. — Le service de la Croix-Rouge à la Madeleine. — Le monument Blandan, à Lyon. Capitaine Berlot-Franedouaire. — A l'École centrale. — L'Œuvre de la Maison Militaire, à Nice. — Le maréchal des logis De Possel. — Un raid d'infanterie. — Souvenirs du Gabon. Yves Madec. — Le vice-amiral Bienaimé, chef d'état-major général de la Marine. R. — Sous-marins. — Nouveaux navires russes : le cuirassé Césarévitch ; le croiseur Bayan. Sabord d'Arcasse. — Sport : le steeple-chase militaire du 15 avril. Paul Doyé. — Chronique théâtrale. C. de Néronde. — 52 gravures et photographies.

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2246 du 5 Mai 1900.

GRAVURES. — Le Général Kronje devant le tombeau de Napoléon 1^{er}, à Sainte-Hélène. — L'île Sainte-Hélène, vues.

L'effondrement de la passerelle du Globe-Céleste : Les premières foulées. — Transport des blessés. — Recherche des cadavres.

Vues d'Ottava.

Les ballons-sonde.

Le cerf-volant de Mafeking.

L'Exposition c'est la paix, par Malatesta.

Exposition de 1900 : Le trottoir roulant. — Inauguration des grands et petits palais. — L'escalier du grand Palais. — Le Château d'eau : motifs et décorations. — Inauguration du Palais de la Hongrie.

TEXTE — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le Salon de 1900, par O. Merson. — L'École française de Féouarive par L. Claretie. — Deux vues d'Ottava, par G. Tiret-Bognet. — Le cerf-volant savant par H. de Noussanne. — Le Palais de l'Electricité, par E. M. — Les Boërs à Sainte-Hélène, par G. de Beauregard. — L'effondrement de la passerelle du Globe Céleste, par Georges Bidarray. — Courrier de l'Exposition, par E. M. — Les livres, par Pierre Duc. — Théâtres, par H. Lemaire. — Chronique des Courses, par Archiduc. — Sport, par Wimille.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la Semaine Semaine illustrée, etc., etc.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle d'Orneval, par J. Berr de Tarique, illustrations de J. Simont, Le numéro 50 centimes

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1406, du 5 mai 1900.

Le pesage des locomotives, par A. R. — Les animaux qui ont la vie dure, par Victor de Clèves. — Les eaux d'alimentation publique et privée, par Edmond Bonjean. — L'huile de meni, par D. B. — La tuberculose et la zomothérapie, par le Dr A. Cartaz. — Tarrasses de l'Automobile-Club, par Albert Tissandier. — La propreté corporelle chez les mammifères, par Henri Coupin. — Un cintre à dilatation pour la construction des conduites voûtées, par Pierre de Mériel. — Canon de 120 millimètres à tir rapide, par le commandant L. — La plate-forme mobile à l'Expo-

sition par J. L. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 30 avril 1900, par J. Giraud. — Un chef-d'œuvre ; un croisement de voies de fer, par D. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1431^e livraison (5 mai 1900).

Toute Seule, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Un candidat qui répond bi-n. — Exposition universelle : La Lunette géante, par Daniel Bellet. — Un ancêtre de Gavroche, par Arthur Dourliac. — Exposition universelle de 1900 : Le village Suisse, par Henri Jacottet.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 18 (5 mai 1900).

1^o Voyage en Patagonie, par M. le Comte Henry De La Vaulx.

2^o A travers le monde : Une ville du Niger. — Dienné, (suite), par George Bastard.

3^o Missions politiques et militaires : Les missions Hostains-d'Ollone et Wolfeld-Maugin. — La jonction du Soudan et de la Côte d'Ivoire.

4^o La France à l'Étranger : La Langue française en Belgique, par Onésyme Reclus.

5^o Livres et Cartes.

6^o Conseils aux voyageurs : Dangers que courent les montres des visiteurs du Palais de l'Electricité. — Causes du mal ; Prophylaxie ; Thérapeutique, par Paul Combes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lectures pour Tous

Voici le Printemps... Qui pouvait mieux saluer sa venue que la Revue dont l'apparition est, comme la sienne, si vivement désirée ? Cette fois encore, les Lectures pour Tous ont été encore bien inspirées.

La revue populaire d'Hachette et C^{ie} ne cesse de voir grandir sa vogue. Il n'est pas de famille, à quelle classe qu'elle appartienne, où les Lectures pour Tous ne soient la distraction favorite des grands et des petits. Une foule d'illustrations curieuses, un texte qui traite d'une manière pittoresque et vivante des questions d'actualité, d'art ou de science et comprend aussi des poignants récits dramatiques, voilà ce qu'on est assuré de trouver dans cette attrayante revue, dont le n° de Mai vient de paraître. On y lira les articles suivants :

Les Merveilles de l'histoire du Mont-Saint-Bernard ; L'Aile de l'Oiseau, parure de la Femme ; Les Grenadiers blancs nouvelle, de l'opinion ; Suppliciés volontaires ; Un baromètre, le Referendum ; Quarante siècles de mauvais pain ; Le printemps, Jeunesse de l'année ; Une armée confortable ; Les villes flottantes ; La Fille des Genêts, roman.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

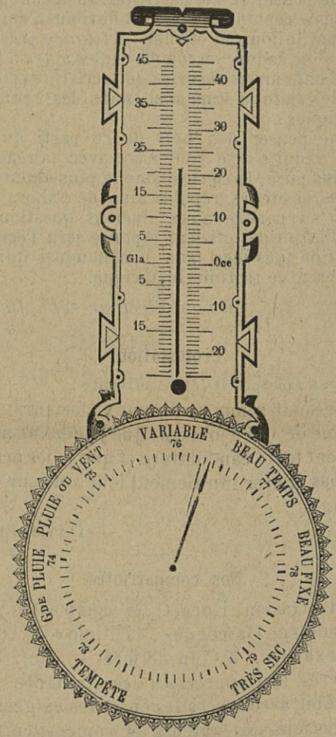
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 8. Id. maxima de la veille : 24. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LOUVRE DENTAIRE

Rues de Rivoli, 73

et Pont-Neuf, 8 Paris

20 nouveaux cabinets modèles, antiseptiques. Parole, mastication, hygiène de la bouche, garanties par les

NOUVELLES DENTS ARTIFICIELLES

B. S. G. D. G.

Brochure illustrée franco sur demande.